

Gérard CAUDRON



Maire

Vice -Président de la Métropole Européenne de Lille

Nous, Maire de Villeneuve d'Ascq,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-2,

Vu l'article L113-2 du Code de la Voirie routière,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, donnant lieu au paiement d'une redevance et notamment les Article, L2125-1 et L2125-4

Vu la délibération n°VA_DEL2016_175, relative aux droits d'occupation du domaine public pour emprise de travaux ;

Considérant la demande d'occupation provisoire d'une partie du domaine public par l'entreprise B.S.M pour la mise en place d'une base de vie et de stockage, allée du Cercle, dans la cadre de travaux de réfection d'immeubles de bureaux, ces travaux n'ayant pas été terminé, il convient de prendre toutes dispositions pour en permettre la réalisation et garantir la sécurité des usagers,

N°2020-27782.

ARRETONS

Article 1.

Notre arrêté N°202-27723 en date du 28 septembre 2020 est prolongé jusqu'au 09 novembre 2020, dans les mêmes conditions.

N°2020-27782.

Article 8.

Le permis de stationnement accordant autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal ou communautaire en application des articles cités en référence fait l'objet au paiement d'une redevance dont le montant est fixé à 446,4 € soit : (0,31€ X72m²X 20jours).

Article 9.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification aux intéressés

Article 10.

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lille et Monsieur le Commandant de Police de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,
- SDIS 59 Groupement Territorial 3 – Euro Parc Bat 4 – 1 rue de la Performance 59650 Villeneuve d'Ascq,
- Monsieur le Directeur de TRANSPOLE à MARCQ-EN-BAROEUL,
- Monsieur le Directeur d'ESTERRA - Fort de Lezennes rue de Chanzy 59260 Lezennes,
- Police municipale de VILLENEUVE D'ASCQ,
- L'entreprise B.S.M rue de l'Energie 59560 COMINES.



Fait à Villeneuve d'ASCQ
Le 16 octobre 2020,

Le Maire,
Gérard CAUDRON,

Affiché le : **20 OCT 2020**